CRITÈRE 3.1

ORGANISATION DES FORMATIONS

Modalités théoriques et pratiques

École de conduite Quesnoit — **Agrément E 26 059 0003 0**

1. PRINCIPES D'ORGANISATION

L'organisation est présentée dès l'inscription et adaptée à la catégorie de permis, aux disponibilités de l'élève et à sa progression. Les séances pratiques sont planifiées avec le secrétariat et les accès numériques sont remis selon la formation choisie.

2. FORMATION THÉORIQUE AUTO ET MOTO

- En salle : entraînement en autonomie avec Virtuel'Box pendant les horaires d'ouverture ; une série débute à chaque heure.
- À distance : entraînement avec ICI Code B pour l'automobile et ICI Code A pour la moto.
- Il n'est pas organisé de cours thématiques collectifs animés par un enseignant pour le code auto ou moto.
- Les résultats des séries permettent de suivre la progression et de conseiller l'élève avant l'examen théorique.

HORAIRES DU CODE EN SALLE

Jour	Caudry	Le Cateau
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	10 h–12 h / 13 h–19 h	Fermé
Mercredi	10 h–12 h / 13 h–16 h	16 h 30–19 h
Jeudi	10 h–12 h / 13 h–16 h	16 h 30–19 h
Vendredi	17 h–19 h	10 h–12 h / 13 h–19 h
Samedi	10 h–13 h	Fermé

Une série peut débuter à chaque heure d'ouverture de l'agence.

CRITÈRE 3.1

ORGANISATION DES FORMATIONS

Parcours pratique et formations spécifiques

École de conduite Quesnoit **Agrément E 26 059 0003 0**

3. FORMATION PRATIQUE AUTOMOBILE

- Leçons programmées du lundi au vendredi de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 15 h.
- Les rendez-vous sont organisés en séances de 2 heures.
- Réservation auprès du secrétariat : directement en agence, par téléphone ou par courriel.
- Le planning tient compte des disponibilités de l'élève, de celles des enseignants et de la progression pédagogique.

4. MOTO, AM, REMORQUE, B96 ET BE

- Les séances sont organisées sur rendez-vous, selon les disponibilités des élèves, des enseignants, des véhicules et des pistes ou lieux de formation.
- Les dates et horaires sont convenus individuellement avec le secrétariat.
- Le contenu et les durées respectent le programme détaillé correspondant à chaque catégorie de formation.

5. PERMIS BATEAU

- La formation théorique en salle est assurée sous forme de cours animé, à partir d'un support pédagogique personnalisé conçu par l'établissement.
- Les séries d'entraînement au code bateau sont réalisées avec Prépa Code.
- Les dates des cours en salle sont programmées par session et communiquées aux candidats.
- La formation pratique est organisée sur rendez-vous, selon les disponibilités et les conditions d'organisation de la navigation.

6. INFORMATION ET MODIFICATION DES RENDEZ-VOUS

- Les horaires sont communiqués à l'élève lors de la réservation.
- Toute demande d'annulation ou de déplacement est adressée au secrétariat selon les conditions prévues au contrat et au règlement intérieur.
- En cas d'aléa pédagogique, matériel ou météorologique, l'élève est informé et un nouveau rendez-vous est proposé.